

Le Ministre d'Etat pour les pêcheries du Canada, l'honorable Roméo LeBlanc et le premier Vice-Ministre des Pêcheries de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, monsieur V. M. Kamentsev, ont annoncé aujourd'hui que des représentants des Gouvernements canadien et soviétique avaient mis au point un accord bilatéral ad referendum concernant les pêcheries.

Cet accord sera soumis à l'approbation des deux Gouvernements. On y propose l'établissement d'une Commission consultative conjointe des pêcheries et la nomination d'un représentant soviétique des pêcheries à Halifax. Ces dispositions visent à renforcer la coopération bilatérale en matière de pêcheries dans l'Atlantique du Nord-Ouest.

Monsieur LeBlanc a également annoncé que les ports atlantiques canadiens seront ouverts aux navires de la flotte de la pêche soviétique en conformité avec les lois et règlements du Canada à partir du 29 septembre 1975.

Monsieur Kamentsev s'est dit satisfait de ces progrès. Il a indiqué que l'URSS appuie le principe d'une exploitation rationnelle et scientifique des ressources halieutiques et partage la préoccupation du Canada quant à l'urgence de mesures de protection pour les stocks de poissons du Nord-Ouest Atlantique. Il a indiqué que la délégation soviétique appuie les propositions canadiennes en faveur d'une réduction de l'effort de pêche, de la diminution des prises totales autorisées pour certains stocks de poissons de fond menacés et que l'URSS collaborera avec le Canada à l'établissement d'une répartition appropriée des prises autorisées entre les divers pays. La Commission internationale des pêcheries de l'Atlantique du Nord-Ouest (ICNAF) étudie présentement ces propositions.

Conformément au Protocole d'entente conclu entre le Canada et l'URSS suite aux discussions sur les pêcheries qu'ils ont eues du 25 au 27 août 1975, messieurs LeBlanc et Kamentsev ont réaffirmé que leurs deux Gouvernements sont disposés à ce que leurs représentants se réunissent dans les meilleurs délais afin d'élaborer un autre accord bilatéral sur la coopération en matière de pêcheries.